Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 033-213303480-20260428-BP_BP_26-BF

Commune de Queyrac

Note de synthèse brève et synthétique

Budget primitif 2026

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'« *une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux* ».

La présente note répond à cette obligation pour la commune, laquelle est disponible sur son site internet.

En préambule, il convient de rappeler que le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026.

Il respecte les principes budgétaires : d'annualité, d'universalité, d'unité, d'équilibre et d'antériorité.

Le budget se divise en deux sections, savoir :

- Section de fonctionnement,
- Section d'investissement.

D'une part, la section de fonctionnement regroupe les dépenses liées au fonctionnement courant, dont les charges de personnel, mais aussi les charges à caractère général ou encore les intérêts de la dette.

D'autre part, la section d'investissement recense les dépenses d'équipement ou encore le remboursement du capital de la dette. Les recettes de cette section incluent, entre autres, les subventions versées par l'Etat, la Région et le Département.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 033-213303480-20260428-BP_BP_26-BF

Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile concernée.

Le budget 2026 sera voté le 28 avril 2026 par le Conseil municipal. Il pourra être consulté sur demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

Le vote du budget primitif 2026 a été préparé dans un contexte particulier : ce dernier intervient en effet juste après les élections municipales et la mise en place du nouveau Conseil. Il a donc fallu composer avec un délai très court et des informations multiples à traiter.

Nous nous réservons la possibilité de procéder à un recalibrage du budget en cours d'exercice afin d'être au plus près de la réalité économique de notre commune.

En effet, nous voulons adopter une gestion raisonnable du budget de la commune.

Le budget a été établi avec la volonté, notamment :

- de réduire les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;

- de neutraliser les investissements afin d'épurer le passif déjà existant ;

- de mobiliser des aides auprès de la Communauté de Communes Médoc Atlantique ;

- de renégocier certains de nos contrats afin d'alléger les coûts.

Nous vous présenterons dans un premier temps une synthèse sur la section de fonctionnement (I) et la section d'investissement (II). Ensuite, nous vous donnerons un récapitulatif du budget (III) et nous terminerons par les budgets annexes (IV).

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune, les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, et les loyers de la commune.

Les recettes de fonctionnement projetées pour 2026 représentent 1 073 158,72 euros.

Quant aux dépenses de fonctionnement, celles-ci sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 033-213303480-20260428-BP_BP_26-BF

Les rémunérations des agents correspondent à 51.94 % des dépenses de fonctionnement pour l'exercice 2026. Il est à noter que la masse salariale sera réduite au cours de l'exercice 2026, suite à des départs à la retraite et à des démissions. Nous faisons le choix de ne pas remplacer ces agents. Ce faisant, nous économisons environ 30 000 euros sur l'exercice en cours et nous estimons une économie totale de 100 000 Euros sur l'exercice 2027.

Les dépenses réelles de fonctionnement pour 2026 représentent ainsi 994 972,82 euros.

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue la capacité d'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau. Celle-ci est très faible à l'heure actuelle mais nous espérons redresser la situation sur les trois prochains exercices.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux,
- Les dotations versées par l'Etat,
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

B) Les principales dépenses et recettes de la section

Dépenses	Montant	**Recettes**	Montant
Dépenses courantes	317 625,86	Atténuation de charges	45 000,00
Dépenses de personnel	513 606,17	Recettes des services	42 500,00
Autres dépenses de gestion courante	128 029,44	Impôts et taxes	559 044.00
Atténuation de produits	9 177,00	Dotations et participations	372 614.72
Total dépenses gestion courante	968 438,47	Autres recettes de gestion courante	54 000.00
Dépenses financières	26 234,35	Totale recettes courante	1 073 158,72
		Recettes financières	4.46
Virement à la section d'investissement	*169 990,97*	Résultat reporté	91 800,61
Total général	1 164 963,79	Total général	1 164 963,79

C) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2026 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 33.35 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 46.96 %
- Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires) : 11.72 %

Nous avons pris la décision d'augmenter le taux d'imposition de 2 % au cours de l'exercice 2026. Cette augmentation permettra à la commune de récupérer 30 000 euros de recettes supplémentaires sur l'exercice. L'objectif étant de pouvoir réparer et entretenir les routes le plus rapidement possible malgré le poids de la dette laissée par nos prédécesseurs. Aussi, notre souhait est de faire échapper la commune à une mise sous tutelle, laquelle ne serait pas sans conséquence sur les impôts des habitants.

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 033-213303480-20260428-BP_BP_26-BF

SIMULATION DE CALCUL TAXES LOCALES 2026

2025							
TYPE DE	voté			réel			
TAXE	BASES	TAUX	PRODUITS	Base	TAUX	PRODUITS	Différence
TFB	1 267 000	32,7	414 309	1266508	32,7	414148	-161
TFNB	93 000	46,04	42 817	82 261	46,04	37873	-4 944
THs	342 800	11,61	39 799	341 668	11,61	39668	-131
Allocation Compensatrice			6 045			6 045	0
coefficient correcteur			-20 947			-20 947	0
TOTAL			**482 023**			**476 787**	-5 237

Taux constant 2026			
TYPE DE TAXE	BASES	TAUX	PRODUITS
TFB	1 298 000	32,7	424 446
TFNB	86 400	46,04	39 779
THs	398 700	11,61	46 289
Allocation Compensatrice			7 934
coefficient correcteur			-21 459
TOTAL			**496 989**

Taux moyen commune de la strate 2022	
TFB	35,03
TFNB	43,78
THs	12,73

Une augmentation des taux de 1 %, cela équivaut à multiplier le taux par 1,01 , 2% par 1,02, 3% par 1,03.

augmentation 1%			
TYPE DE TAXE	BASES	TAUX	PRODUITS
TFB	1 298 000	33,02	428 600
TFNB	86 400	46,5	40 176
THs	398 700	11,72	46 728
Allocation Compensatrice			7 934
coefficient correcteur			-21 459
TOTAL			**501 978**

Les taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, a été de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

augmentation 2%			
TYPE DE TAXE	BASES	TAUX	PRODUITS
TFB	1 298 000	33,35	432 883
TFNB	86 400	46,96	40 573
THs	398 700	11,84	47 206
Allocation Compensatrice			7 934
coefficient correcteur			-21 459
TOTAL			**507 138**

augmentation 3%			
TYPE DE TAXE	BASES	TAUX	PRODUITS
TFB	1 298 000	33,68	437 166
TFNB	86 400	47,42	40 971
THs	398 700	11,95	47 645
Allocation Compensatrice			7 934
coefficient correcteur			-21 459
TOTAL			**512 257**

Cette augmentation n'a pas vocation à être définitive. De plus, nous sommes bien en dessous des taux pratiqués en moyenne dans les communes de notre strate.

Nous souhaitons laisser une commune saine financièrement aux générations futures.

Le produit ainsi attendu de la fiscalité locale pour 2026 s'élève à 507 138 €

D) Les dotations de l'Etat

Les dotations attendues de l'Etat pour l'exercice 2026 s'élèveront à 318 478 euros, en très légère hausse par rapport à 2025.

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A) Généralités

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Surtout, c'est ici qu'est comptabilisé le capital de la dette de la commune.

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 033-213303480-20260428-BP_BP_26-BF

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

Dans le contexte particulier actuel, nos dépenses d'investissement sont alourdies par les emprunts contractés par nos prédécesseurs.

Il convient de préciser cependant que certains emprunts, aussi minimes soient-ils, prennent fin au cours des exercices 2026 et 2027 (voir le tableau de l'état de la dette en annexe).
Aussi, toujours au sujet des dépenses d'investissement, nous supportons le report des déficits antérieurs qui viennent alourdir le résultat.

Pour toutes ces raisons, et dans un soucis d'équilibre, nous sommes contraints de procéder à un transfert d'une partie du résultat de la section de fonctionnement dans la section d'investissement.

B) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	203 954,48	198 149,97
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	280 618,61
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 274 814,10	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	478 768,58	478 768,58

Le seul projet de l'année 2026 est :

- Epuration des factures de l'aménagement du bourg.

III. LES DONNEES SYNTHETIQUES DU BUDGET – RECAPITULATION

A) Les principaux ratios

- Dépenses réelles de fonctionnement / population 729.45
- Recettes réelles de fonctionnement / population 786.78
- Encours de dette / population 673.72
- DGF / population 233.49
- Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement 51.62 %
- Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement 102.204 %
- Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement 85.6309 %
- Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement 7.29 %

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 033-213303480-20260428-BP_BP_26-BF

B) L'état de la dette

Emprunts auprès des établissements financiers	Capital restant du au 1er janvier 2026	Remboursement Capital	Charges d'intérêt
	918 959,79	**66 842,64**	**19 234,35**

Une ligne de trésorerie est ouverte pour 150 000 €.

IV. LES BUDGETS ANNEXES

Il s'agit ici des recettes et dépenses dédiées à une opération ou une activité spécifique.

Sont concernées le transport scolaire, les restes à réaliser et le produit de vente du terrain.

Il convient de préciser que le produit de cession du terrain n'est pas pris en compte dans le budget primitif mais servira à épurer le passif en cours. Il s'élève à 49 000.00 Euros.

TRANSPORT SCOLAIRE - TRANSPORTS SCOLAIRES DE QUEYRAC - BP (projet de budget) - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LASECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	27 347,99	16 000,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 11 347,99
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	27 347,99	27 347,99

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LASECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	28 468,03	10 752,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 17 716,03
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	28 468,03	28 468,03

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	55 816,02	55 816,02

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 033-213303480-20260428-BP_BP_26-BF

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS	A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	27 621,44	30 994,69
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 3 373,25	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	30 994,69	30 994,69

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	108 843,31	63 418,60
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 45 424,71
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	108 843,31	108 843,31

TOTAL DU BUDGET (4)	139 838,00	139 838,00